

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 50 585 - Vernis acrylique, brillant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements
d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	Date	10.07.17
Version	d'émission:	2 / 10
5 (10.07.17)	Page	

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)
Contient Alkylmethacrylate. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

résine acrylique
White spirit
Alcool

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 25 - < 50 %
CAS: 64742-95-6
REACH: 01-2119455851-35
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / EUH066

Substance 3

naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy: 5 - < 10 %
CAS: 64742-82-1
REACH: 01-2119458049-33-xxxx
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT RE 1; H372 / STOT SE 3; H336 / EUH066

Substance 2

naphtha (petroleum), hydrotreated light: 10 - < 20 %
CAS: 64742-49-0
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336 / EUH066

Substance 4

butan-1-ol: 1 - < 3 %
CAS: 71-36-3
REACH: 01-2119484630-38-xxxx
Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit. 2; H315

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	3 / 10

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	Version	5 (10.07.17)	Date d'émission:	10.07.17
			Page	4 / 10

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	100,000	mg/m ³	TRGS 900
-----	-----	---------	-------------------	----------

71-36-3 butan-1-ol

DEU	WEL	100,000	mL/m ³	1(I); DFG, Y
DEU	WEL	310,000	mg/m ³	1(I); DFG, Y

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,35 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	white spirit

min max

Point initial d'ébullition et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	5 / 10

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage d'inflammabilité 5 °C 8 °C

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité 0,88 g/ml 20 °C

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de 25 mm²/s 40 °C

Viscosité cinématique à 30 mm²/s 40 °C

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-

64742-82-1 naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-

71-36-3 butan-1-ol

par voie orale	DL50	Rat		790,000	mg/kg	-
par inhalation	CI50	Rat		8000,000	mg/l	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	3400,000	mg/kg	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	6 / 10

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

64742-95-6	solvent naphtha (petroleum), light, aromatic	CL50	poissons	>	10,000	mg/l	-
		CL50	Algues	>	10,000	mg/l	-
64742-82-1	naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy	CL50	poissons	>	10,000	mg/l	-
		EC50	Algues	>	10,000	mg/l	-
71-36-3	butan-1-ol	EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1983,000	mg/l	(48h)
		IC50:	Algues	>	500,000	mg/l	(72h)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

Numéro de catalogue**Remarques générales**

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration**(FBC)**

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	7 / 10

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet 080111 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures
IMDG, IATA PAINT or PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3
IMDG 3
IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID F1
Classe de danger 33
Étiquette de danger ADR 3
Quantités limitées 5L
Conditionnement: Instructions P001 - IBC02 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19
Réservoirs mobiles: Instructions T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP1 - TP8 - TP28
Codification réservoirs LGBF
Restriction concernant les tunnels D/E
Remarques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	8 / 10

EQ
Dispositions particulières E2
163 - 367 - 640D - 650

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS F-E, S-E
Dispositions particulières 163 - 367
Quantités limitées 5L
Conditionnement: Instructions P001
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
IBC: Instructions IBC02
IBC: Réglementations -
Instructions réservoirs IMO -
Instructions réservoirs UN T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières TP1 - TP8 - TP28
Stowage and segregation category B
Properties and observations
Remarques
EQ E2

Transport aérien

Hazard Flammable Liquid
Passenger 353 (5L)
Passenger LQ Y341 (1L)
Cargo 364 (60L)
ERG 3L
Remarques
EQ E2
Special Provisioning A72

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	9 / 10

milieu aquatique
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
~ 69 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---------------------------------	--

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	10.07.17
Version	5 (10.07.17)	Page	10 / 10

garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses